

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :

44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 29 mars 2022
Convocation faite
Le 16 mars 2022

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-deux mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAU, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Bernard BŒUF (représentant M. Philippe RAVIDAT), Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M. Paul-Edouard LETISSIER (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Philippe RAVIDAT (représenté par M. Bernard BŒUF), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBERCQ), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{mes} Lisbeth DE BARROS, Laëtizia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-03-041 Autorisation au Président de signer un avenant n° 1 au marché n° 19 CS 02 07 : Mission de C.S.P.S. pour la réhabilitation de la piscine de REVIN

Vu le marché n° 19 CS 02 07 relatif à la mission de Coordinateur en matière de Sécurité et Protection de la Santé (C.S.P.S) pour la réhabilitation de la piscine de REVIN, notifié à la société DEKRA INDUSTRIAL SAS, le 26 août 2019, pour un montant de 4 440,00 € HT,

Considérant le retard induit par les mesures sanitaires imposées par l'épidémie de COVID-19,

Considérant que le délai d'exécution des travaux de réhabilitation de la piscine de REVIN a été prolongé jusqu'au 29 avril 2022,

Considérant la nécessité de prolonger la durée de la mission de Coordinateur en matière de Sécurité et Protection de la Santé (C.S.P.S), d'une durée équivalente,

Considérant le surcoût de cette prolongation pour ce présent marché d'un montant de 1 200,00 € HT, soit une plus-value de 27,02 % par rapport au marché initial,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 21 mars 2022,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 19 CS 02 07, attribué à la société DEKRA INDUSTRIAL SAS,

* **autorise** le Président à le signer.

Pour extrait conforme
Le Président

**Pour le Président
et par Délégation** Bernard DEKENS

Bacquin
Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardennes rives de Meuse
Le Vice-Président